

2. COMMENTAIRES DU PRESIDENT ET DES VICE - PRESIDENTS

2.1 Statistiques générales du concours 2003

2.2 Evolution du nombre de postes mis au concours et des inscriptions depuis 1993

2.3 Analyse des résultats et commentaires généraux

2.4 Bilan de l'admission

Remarque générale :

La mission d'un concours est de classer les candidats les uns par rapport aux autres sur la base de la qualité de leurs prestations. A cet effet, le jury s'assure que, dans chaque épreuve, la gamme complète des notes disponibles est utilisée. Cela nécessite parfois des opérations d'harmonisation. Il en découle que de très fortes notes ont été attribuées dans chaque épreuve ; cela ne veut naturellement pas dire que la prestation a été jugée parfaite, mais simplement qu'elle a été la meilleure rencontrée.

2.1 STATISTIQUES GENERALES DU CONCOURS 2003

2.1.1 Inscriptions et postes : bilan

Postes mis au concours	198	Epreuve d'admissibilité (total sur 80) <i>ℳℳ</i> Total obtenu par le 1 ^{er} candidat admissible Option A : 76,08 ; Option B : 70,67 ; Option C : 70,68 Epreuve d'admission (total sur 300) <i>ℳℳ</i> Total obtenu par le 1 ^{er} candidat admis Option A : 269,77 ; Option B : 249,62 ; Option C : 235,97 Total obtenu par le 198 ^{ème} candidat admis : 144,44
Candidats inscrits	2440	
Candidats ayant composé à la totalité de l'écrit	1553	
Candidats admissibles	378	
Candidats admis	198	

Tableau 2. Inscriptions, postes et bilan

Académie	Inscrits	présents	admissibles	Pourcentage admissibles/ présents	admis	Pourcentage admis/ présents	Pourcentage admis/ admissibles
Aix Marseille	128	73	23	31,51	9	7,3	39,1
Amiens	48	36	7	19,44	0	0	0
Besançon	47	22	4	18,18	2	9,1	50
Bordeaux	124	82	29	35,37	21	25,6	72,4
Caen	39	30	3	10,00	0	0	0
Clermont-Ferrand	44	28	5	17,86	2	7,1	40
Corse	9	3	1	33,33	0	0	0
Créteil-Paris-Vers	419	225	95	42,22	59	26,2	62,1
Dijon	80	58	15	25,86	4	6,9	26,7
Grenoble	87	49	4	8,16	1	2	50
Guadeloupe	11	7	0	0,00	0	0	-
Guyane	6	1	0	0,00	0	0	-
Réunion	50	25	0	0,00	0	0	-
Lille	169	107	16	14,95	9	8,4	56,3
Limoges	8	3	0	0,00	0	0	-
Lyon	150	111	49	44,14	40	36	81,7
Martinique	9	4	1	25,00	1	25	100
Montpellier	130	80	18	22,50	9	11,3	50
Nancy / Metz	100	72	13	18,06	3	4,2	23,1
Nantes	81	43	6	13,95	2	4,7	33,3
Nice	58	32	4	12,50	0	0	0
Orléans-Tours	73	46	11	23,91	2	4,3	18,2
Poitiers	78	54	3	5,56	1	1,9	33,3
Reims	44	32	4	12,50	2	6,25	50
Rennes	151	120	30	25,00%	12	10	40
Rouen	79	57	3	5,26	1	1,8	33,3
Strasbourg	84	61	16	26,23	11	18,0	68,8
Toulouse	134	92	18	19,57	7	7,6	38,9

Tableau 3. Répartition des inscriptions et résultats selon les académies

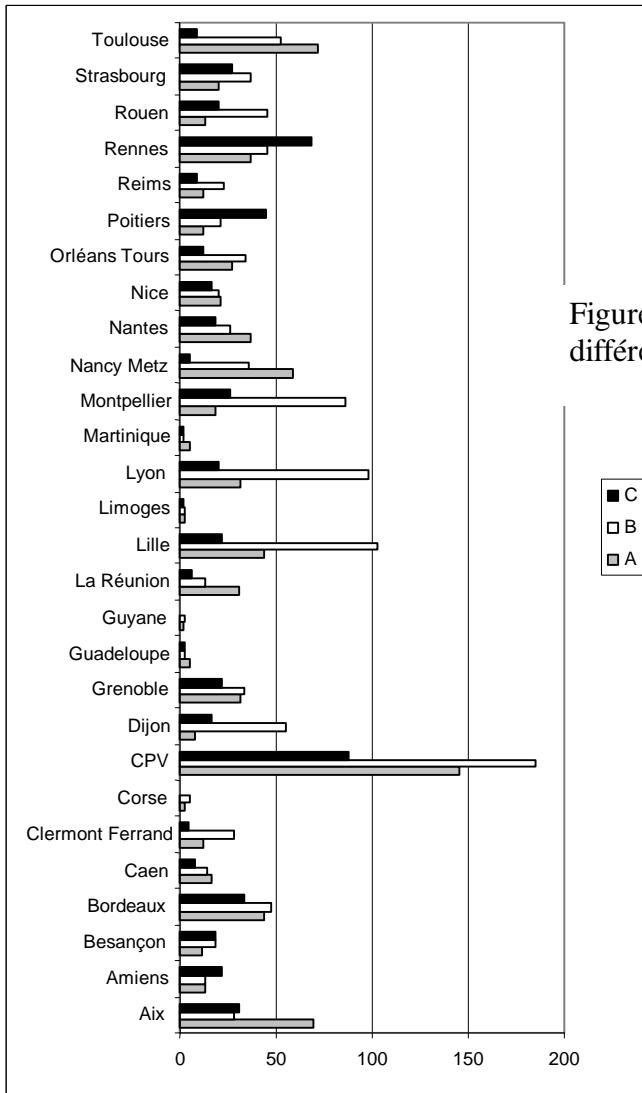
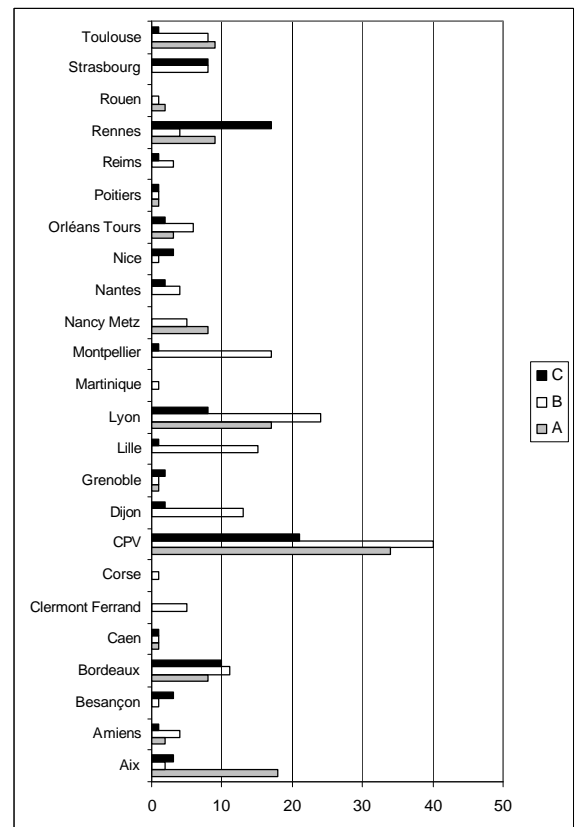


Figure 1 : Répartition des inscriptions dans les différentes académies en fonction des options

Figure 2. Répartition des admissibles par option dans chaque académie



2.1.2 Répartition des inscriptions et des résultats par profession et/ou catégorie

profession	Inscrits au concours				Admissibles			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT			1	1				
AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	4		1	5				
AIDES EDUCATEURS 2ND DEGRE	2	1	1	4				
ARTISANS / COMMERCANTS			1	1				
CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	13	2	1	16				
CERTIFIE	95	85	77	257	10	6	7	23
CONT ET AGREE REM INSTITUTEUR			1	1				
CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR	3	1	1	5				
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	53	41	28	122	1	2	1	4
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	1			1				
CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	1		1	2				
ELEVE D'UNE ENS	23	6	1	30	23	4	1	28
ELEVE.IUFM.DE 1ERE ANNEE	187	365	142	694	26	38	14	78
EMPLOI-JEUNES HORS MEN		4	1	5				
EMPLOI-JEUNES MEN		2		2				
ENSEIG NON TIT ETAB SCOL.ETR	2			2				
ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	4	1		5				
ETUDIANT	163	270	128	561	45	100	53	198
FONCT STAGIAIRE FONCT PUBLIQUE		3		3		1		1
FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	6	1	3	10				
MAIT.OU DOCUMENT.AGREE REM MA	2	1	3	6				
MAIT.OU DOCUMENT.AGREE REM TIT	3		4	7	1			1
MAITRE AUXILIAIRE	14	8	7	29				
MAITRE D'INTERNAT	3	5	6	14		1		1
MAITRE OU DOCUMENT. DELEGUE	2	1	1	4				
PERS ADM ET TECH MEN		1	1	2				
PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	2	1		3				
PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	7	6	1	14				
PERS FONCT HOSPITAL	1			1				
PERS FONCT TERRITORIALE	1			1				
PERS FONCTION PUBLIQUE	3	2	1	6		1		1
PLP	1	2		3				
PROFESSEUR ASSOCIE 2ND DEGRE			2	2				
PROFESSEUR ECOLES	2	4		6				
PROFESSIONS LIBERALES	5	2		7				
SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	3		1	4				
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	7	7	1	15				
SANS EMPLOI	74	54	21	149		6		6
STAGIAIRE EN SITUATION CERTIFI	8	21	6	35			1	1
STAGIAIRE EN SITUATION PLP		2		2				
STAGIAIRE IUFM CERTIFIE	82	163	92	337	7	18	9	34
STAGIAIRE IUFM PLP		1		1				
STAGIAIRE IUFM PROF DES ECOLES			1	1				
SURVEILLANT D'EXTERNAT	9	6	9	24			1	1
VACATAIRE APPRENTISSAGE (CFA)			1	1				
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	18	10	10	38				
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	1			1				
Total	805	1079	556	2440				

Tableau 4. Répartition des candidats par catégorie socio-professionnelle

Tableau 5. Répartition des candidats par option

	Année 2001				Année 2002						Année 2003					
	Sciences de la Vie		Sciences de la Terre		Secteur A		Secteur B		Secteur C		Secteur A		Secteur B		Secteur C	
Inscrits	1953	66,80 %	971	33,20 %	857	33,99%	972	38,56%	692	27,45%	805	32,99 %	1079	44,22 %	556	22,79 %
Présents	1384	67,00 %	683	33%	531	31,11%	712	41,71%	464	27,18%	455	29,30 %	735	47,33 %	363	23,37 %
Admissibles	202	73,20 %	74	26,80 %	102	29,48%	147	42,49%	97	28,03%	113	29,89 %	177	46,83 %	88	23,28 %

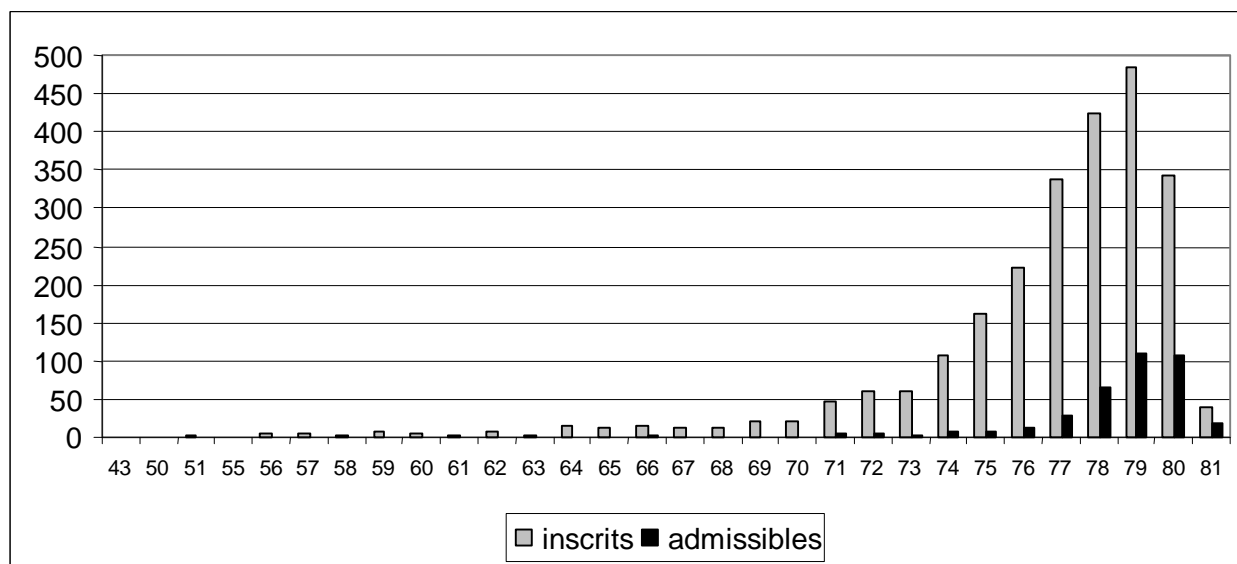


Figure 3. Répartition des candidats inscrits et admissibles en fonction de l'âge

2.2 EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES ET DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS DEPUIS 1993.

Année	Nombre de postes mis au concours	Nombre d'inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Défections	Présents à la 3 ^{ème} épreuve	Admissibles	Admis
1993	154	1439	928	511	819	233	148
1994	154	1581	1051	530	950	241	154
1995	154	1770	1102	668	1034	242	142
1996	154	2041	1361	680	1252	245	154
1997	130	2273	1595	678	1473	245	130
1998	150	2416	1621	795	1413	240	150
1999	155	2477	1659	818	1491	257	155
2000	160	2678	1908	770	1749	278	160
2001	165	2924	2033	891	1828	276	165
2002	177	2521	1727	794	1537	346	177 + 6 (LC)
2003	198	2440	1726	714	1553	378	198

Tableau 6 : Evolution du nombre de postes et de la participation au concours depuis 1993 (LC : liste complémentaire)

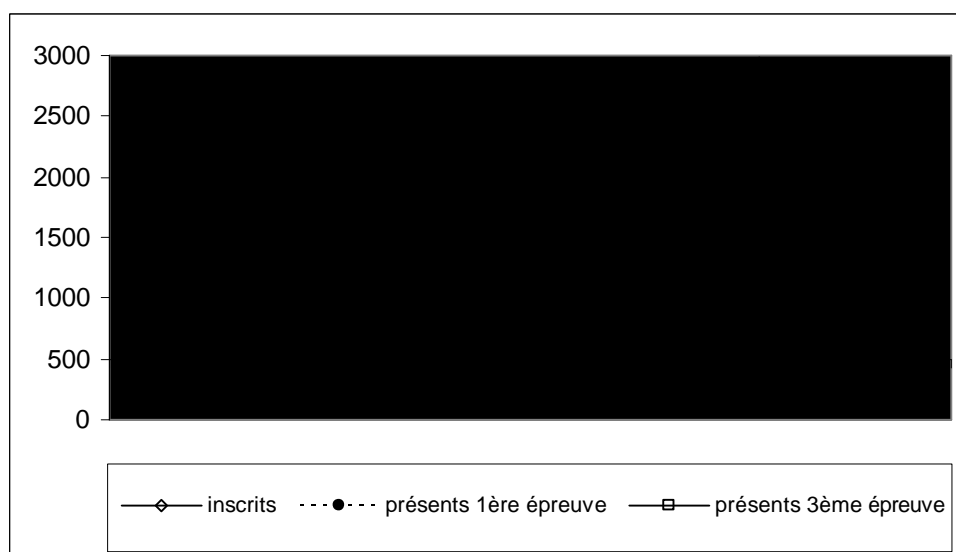


Figure 4. Evolution de la participation au concours depuis 1993

Depuis six ans, le nombre des postes ouverts au concours est en augmentation constante passant de 130 lors de la session 1997 à 198 cette année. Un fléchissement du nombre des candidats ayant composé les trois épreuves écrites, avait été observé en 2002 (291 candidats en moins par rapport à l'année 2001). Il est suivi cette année d'une nette stabilisation. Si le fléchissement de 2002 était peut-être lié à la mise en place de la réforme, il semble que son effet soit estompé.

Comme le montre le tableau 5, la nette préférence manifestée par les candidats pour l'option B qui correspond au domaine de la "biologie et de la physiologie des organismes et de la biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie", s'est amplifiée lors de la session 2003 (le pourcentage des présents est passé de 41,71% à 47,33%). Cette augmentation s'est traduite par une légère diminution du nombre des candidats ayant choisi l'option A (Biologie et physiologie cellulaires, biologie moléculaire: leur intégration au niveau des organismes) dont le pourcentage des présents était de 31,11% en 2002 et de 29,30% en 2003 et par un fléchissement plus prononcé du nombre des candidats ayant choisi l'option C (sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre) : 23,37% de présents dans ce secteur en 2003 contre 27,18% en 2002. Cette situation est préoccupante et laisse craindre un déséquilibre progressif des formations au profit de l'option B.

Le nombre des candidats admissibles est passé de 346 (session 2002) à 378 (session 2002) de façon à répondre dans des conditions optimales à l'augmentation du nombre de postes ouverts.

2.3 ANALYSE DES RESULTATS ET COMMENTAIRES GENERAUX

2.3.1 Admissibilité : épreuves écrites

Chaque candidat doit choisir une option (A, B ou C) et respecter son choix lors des épreuves d'admissibilité. Outre une épreuve écrite dans le cadre de la spécialité choisie, deux autres écrites dans les contre-options (b et c pour un candidat ayant choisi l'option A, etc.) complètent les épreuves d'admissibilité.

Comme le montrent le tableau 7 et les figures 5, 6 et 7, les exigences des correcteurs sont importantes puisque les moyennes des notes obtenues par les candidats inscrits pour le sujet de spécialité sont de 6,45/20 pour l'option A, de 6,84/20 pour l'option B et de 6,59/20 pour l'option C. Des moyennes variant de 5,52 à 6,03/20 ont été obtenues pour les épreuves écrites de contre-option (tableau 7, figures 8-10). On note par rapport à 2002 un nombre plus important de notes élevées se traduisant par une augmentation des moyennes, signe probable de l'adaptation progressive des préparations aux évolutions du concours.

Secteur A								
	Option A			Contre-option b			Contre-option c	
	2002	2003		2002	2003		2002	2003
Moyenne	5,70	6,45	Moyenne	5,38	5,80	Moyenne	4,42	5,68
Médiane	5,00	5,82	Médiane	4,93	4,78	Médiane	3,63	5,2
Ecart-type	3,97	4,53	Ecart-type	2,88	4,42	Ecart-type	3,31	3,78
Minimum	0,00	0,00	Minimum	0,27	0,12	Minimum	0,00	0,00
Maximum	20,00	20,00	Maximum	14,13	20	Maximum	15,75	18,37
Secteur B								
	Option B			Contre-option a			Contre-option c	
	2002	2003		2002	2003		2002	2003
Moyenne	5,73	6,84	Moyenne	5,47	6,03	Moyenne	4,72	5,92
Médiane	4,73	5,6	Médiane	4,70	5,35	Médiane	4,00	5,53
Ecart-type	4,20	4,46	Ecart-type	4,08	3,53	Ecart-type	3,37	3,40
Minimum	0,00	0,00	Minimum	0,00	0,00	Minimum	0,00	0,00
Maximum	20,00	20,00	Maximum	20,00	20,00	Maximum	17,50	18,2
Secteur C								
	Option C			Contre-option a			Contre-option b	
	2002	2003		2002	2003		2002	2003
Moyenne	6,05	6,59	Moyenne	5,00	5,52	Moyenne	5,45	5,56
Médiane	5,51	5,60	Médiane	3,88	4,82	Médiane	5,13	4,46
Ecart-type	3,81	4,44	Ecart-type	4,20	3,57	Ecart-type	2,80	4,09
Minimum	0,40	0,00	Minimum	0,00	0,00	Minimum	0,27	0,12
Maximum	19,67	20,00	Maximum	20,00	20,00	Maximum	15,20	20,00

Tableau 7. Statistiques sur les résultats des différentes épreuves de l'écrit

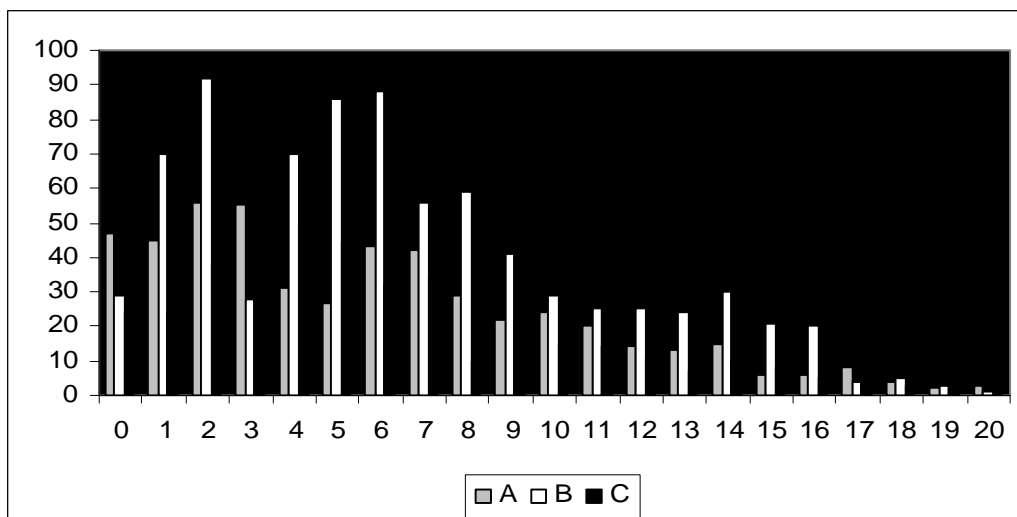


Figure 5. Répartition des notes dans les différentes options d'écrit

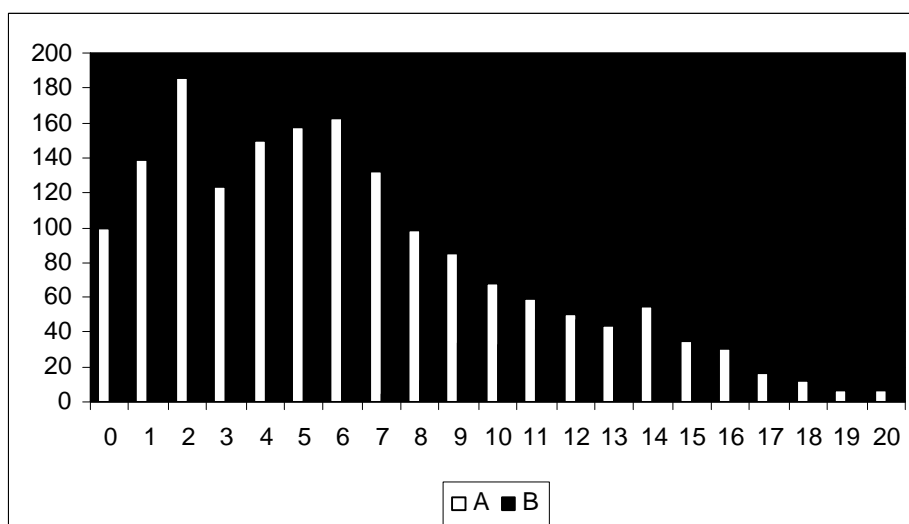


Figure 6. Répartition générale des notes de l'option d'écrit des candidats admissibles (B) par rapport à l'ensemble (A)

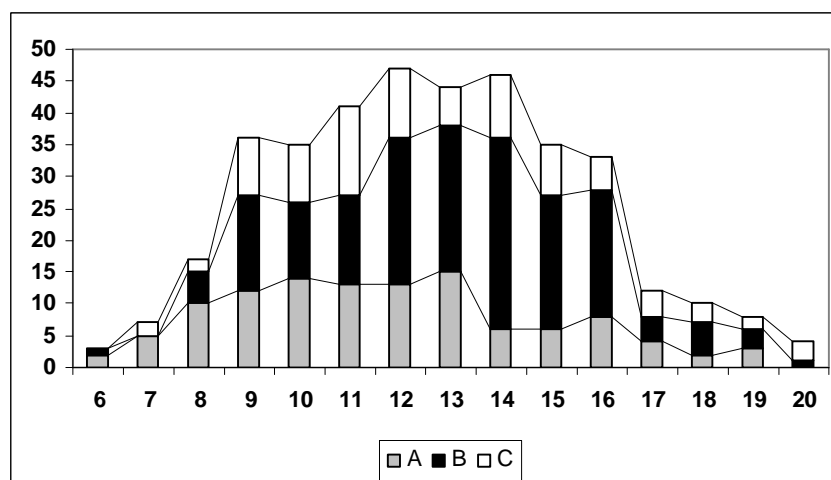


Figure 7. Répartition des notes des admissibles pour le devoir de spécialité dans les différentes options

La barre d'admissibilité a été fixée à 35.04 points sur 80 (soit 8.76/20). Le nombre des candidats admissibles a été de 378 correspondant à 113 candidats du secteur A (29,89%), 177 du secteur B (46.83%) et 88 du secteur C (23.28%). Cette distribution est proche de celle des pourcentages des candidats présents à la troisième épreuve écrite dans chacun des secteurs (A : 29.3% ; B : 47.33% ; C : 23.37%).

La répartition des candidats admissibles selon les centres des écrits et les académies est présentée dans le tableau 3. Même s'il faut se garder d'assimiler le centre où se déroulent les épreuves écrites ou l'académie avec les préparations au concours susceptibles d'exister dans les villes concernées, il convient de noter que deux régions représentent plus de 38% du total des admissibles (Créteil-Paris-Versailles : 95 admissibles soit 25,1% et Lyon : 49 admissibles soit 13%). Trois académies se situent au-dessus de 6 % : 23 admissibles (6%) Aix-Marseille ; 28 admissibles (7.7%) Bordeaux et 30 admissibles (7.9%) Rennes. Cinq académies tournent autour de 5% d'admissibles par rapport à l'ensemble des admissibles : Dijon, 15 admissibles (4%) ; Lille , 16 admissibles (4.2%) ; Montpellier, 18 admissibles (4.8%) ; Strasbourg, 16 admissibles (4.2%) et Toulouse, 18 admissibles (4.8%). Enfin, quatorze académies obtiennent entre 1 et 13 admissibles (Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Martinique, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-tours, Poitiers, Reims et Rouen).

2.3.2 Admission : épreuves pratiques

Comme il a été déjà signalé (voir paragraphe I.1.2), chaque candidat admissible effectue deux épreuves pratiques, l'une d'une durée de 6 heures s'inscrivant dans l'option choisie, l'autre d'une durée de 4 heures portant sur les contre-options.

Les moyennes des notes obtenues pour les épreuves pratiques de spécialité apparaissent très voisines quand on compare les résultats pour les différentes options (figure 11) : 12/20 pour le secteur A (note maximale : 20/20 ; note minimale : 3,85/20), 12,71/20 pour le secteur B (note maximale : 19,85/20 ; note minimale : 4,83/20), 12,7/20 pour le secteur C (note maximale : 18,5/20 ; note minimale : 4,47/20). Les moyennes générales des notes obtenues pour cette épreuve par les candidats admissibles et admis sont respectivement de 12,44/20 et de 14,16/20.

Les moyennes des notes attribuées aux épreuves pratiques de contre-option sont de 8,78/20 (note maximale : 18,5/20 ; note minimale : 2,66/20) pour les candidats du secteur A, de 8,94/20 (note maximale : 16,7/20 ; note minimale : 2,7/20) pour ceux du secteur B et de 8,43/20 (note maximale : 16,74/20 ; note minimale : 3,39/20) pour ceux du secteur C (figure 12). Les moyennes générales des notes de cette épreuve pratique de contre-option ont été de 8,78/20 pour les admissibles et de 10,03/20 pour les admis (10,64/20 pour ceux du secteur A, 10,19/20 pour ceux du secteur B et 8,86/20 pour les admis du secteur C).

On note que les TP ont un effet important sur le classement des candidats : les écarts de places après les TP vont de 239 places perdues à 220 places gagnées. Le changement de rang, dans un sens ou dans l'autre, est au moins égal à 100 pour 69 candidats (18,25% des admissibles).

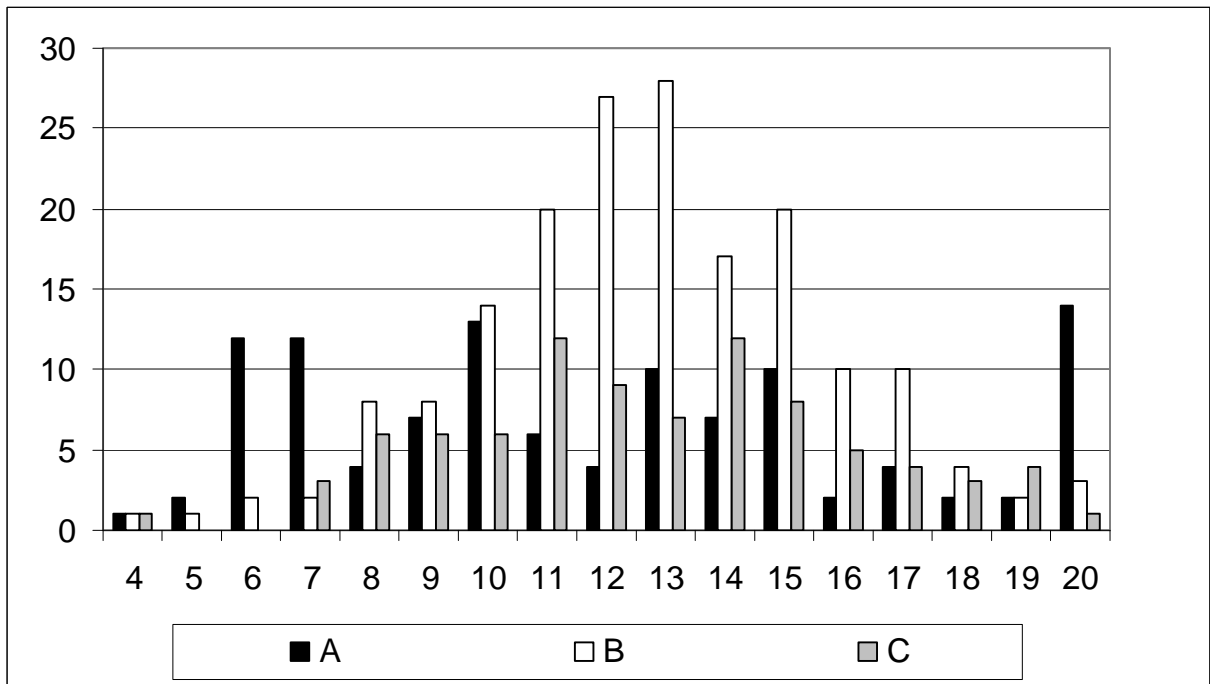


Figure 11. Histogramme des notes des épreuves pratiques de spécialité

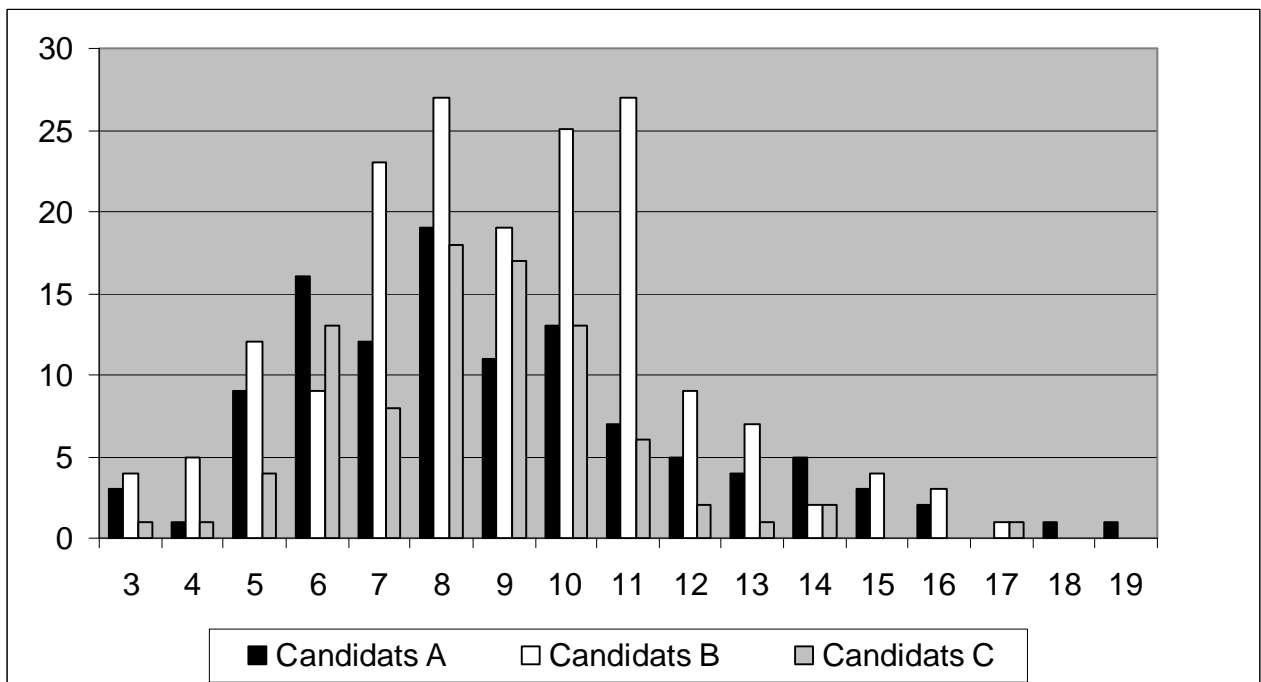


Figure 12. Histogramme des notes des épreuves pratiques de contre-option

2.3.3 Admission : épreuves orales

Chaque candidat admissible effectue une épreuve orale du type « leçon démonstration » dans l'option choisie (coefficient : 4) et une leçon portant sur le programme de connaissances générales ou sur le programme annexe de questions scientifiques d'actualité (coefficient : 3). Les histogrammes (figure 13) concernant les notes obtenues par les candidats pour l'une et l'autre

leçons mettent en évidence le grand étalement des notes quelle que soit l'option choisie pour la première épreuve orale ou la nature de la contre-option tirée au sort pour la seconde épreuve.

Comme le montre la figure 13, la moyenne des notes des leçons de spécialité est de 9,49/20 (note maximale : 20/20 ; note minimale : 1,5/20) pour les admissibles du secteur A, de 8,68/20 (note maximale : 20/20 ; note minimale : 0,2/20) pour ceux du secteur B et de 8,69/20 (note maximale : 20/20 ; note minimale : 0,29/20) pour ceux ayant choisi l'option C. Ceci représente une moyenne générale de 8,93/20 pour cette épreuve orale réalisée par les candidats admissibles. Comparativement ces moyennes sont de 13/20 (note minimale : 3,75/20) pour les admis au concours relevant du secteur A, de 11,48/20 (note minimale : 3,75/20) pour ceux du secteur B et de 11,59/20 (note minimale : 4,03/20) pour ceux du secteur C. Pour l'ensemble des candidats admis, la moyenne générale à l'épreuve orale portant sur l'option choisie est de 11,96/20.

Les résultats obtenus en contre option (figure 14) sont les suivants : secteur A moyenne : $8,27 \pm 3,92$, note maximale : 19,33/20, note minimale : 0,67/20 ; secteur B moyenne : $8,54 \pm 4,44$, note maximale : 20/20, note minimale : 0,08/20 ; secteur C moyenne : $7,44 \pm 3,06$, note maximale : 18,67/20 ; note minimale : 2/20. La moyenne générale pour cette épreuve est de 7,98/20 quelle que soit l'option choisie par les admissibles. La moyenne générale des notes de cette épreuve est de 11,96/20 pour l'ensemble des admis.

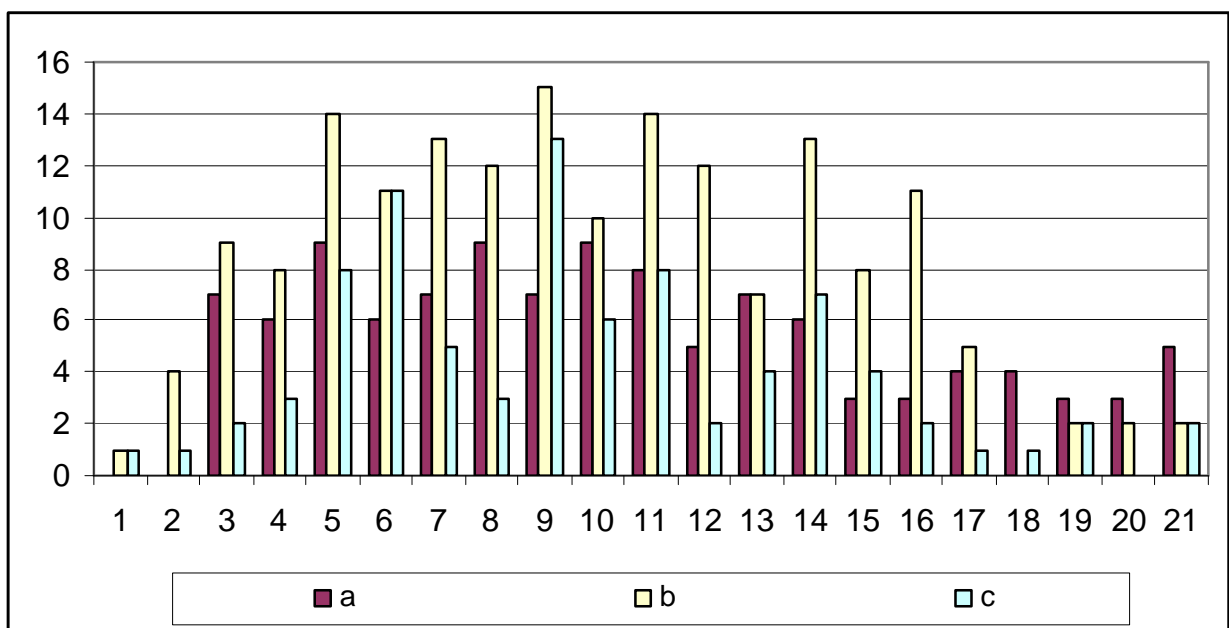


Figure 13. Histogramme des notes obtenues pour l'épreuve orale d'option par les admissibles

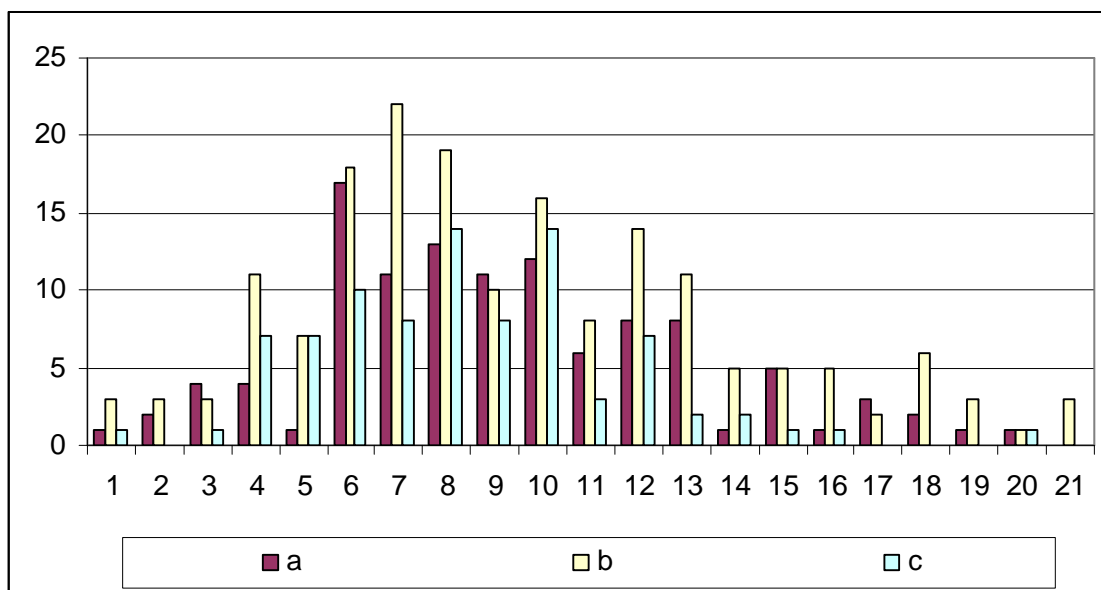


Figure 14. Histogramme des notes obtenues pour l'épreuve orale de contre-option par les admissibles

2.4. BILAN DE L'ADMISSION

La barre d'admission a été fixée à 144,44 points sur 300 (soit 9,6/20) correspondant au résultat obtenu par le 198^{ème} candidat, tous les postes ouverts au concours ayant été pourvus. Parmi ces 198 candidats, 59 ont choisi l'option A (29,8 % des candidats inscrits sur la liste principale), 95 ont opté pour le secteur B (47,98%) et 44 ont retenu l'option C (22,22%). Ces pourcentages sont proches de ceux constatés pour l'admissibilité qui étaient respectivement de 29,89 % pour le secteur A, de 46,83 % pour le secteur B et de 23,28 % pour le secteur C. Parmi les candidats admis, 174 candidats ont obtenu un total de points égal ou supérieur à 150/300 points (soit 87,8 % des admis, 46 % des admissibles) et 88 d'entre eux ont eu le mérite d'obtenir la moyenne ou plus aux 3 séries d'épreuves (écrites, pratiques et orales). Les 10 derniers candidats de la liste des admis ont un total de points qui s'échelonne entre 145,75 et 144,44. Le total des points acquis par les 10 candidats suivants est compris entre 144,34 et 141,52.

Le bilan aux différentes épreuves du concours est indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 9. Bilan du concours		Candidats	
		Admissibles	Admis
Epreuves écrites /80	Moyenne (E-T)	46,88 (8,45)	50,77 (8,57)
	Min	35,04	35,15
	Max	76,08	76,08
	n	378	198
Epreuves pratiques /80	Moyenne (E-T)	42,37 (11,66)	48,37 (10,37)
	Min	15,16	23,62
	Max	77	77
	n	376	198

Epreuves orales /140	Moyenne (E-T)	60,37 (25,93)	78,46 (19,81)
	Min	7,01	39
	Max	140	140
	n	371	198
Total concours /300	Moyenne	148,49 (39,35)	177,6 (28,05)
	Min	37,18	144,44
	Max	269,77	269,77
	n	378	198

En considérant l'ensemble des candidats admis, il apparaît que 17 d'entre eux n'ont pas obtenu la moyenne aux épreuves écrites, 40 sont dans cette situation pour les épreuves pratiques et 47 pour les épreuves orales.

De même que les TP, l'oral a un impact fondamental sur le classement. Ainsi, si l'on compare les classements après les TP et après l'oral, on voit des changements de rangs compris entre 194 places perdues et 238 places gagnées (58 candidats ont subi un écart de classement d'au moins 100 places). Si l'on veut comprendre l'impact global des épreuves d'admission (TP et leçons), il faut comparer le classement final et celui de l'écrit : les variations de rang vont de 322 places perdues à 359 gagnées (112 candidats ont gagné ou perdu au moins 100 places). **C'est donc bien un nouveau concours qui se déroule lors des épreuves d'admission, dans lequel chaque admissible a toutes ses chances.**

La répartition des candidats admis selon les centres des écrits et les académies (tableau 3) montre que les centres de préparation ayant les meilleurs résultats lors de l'admissibilité renforcent leur performance à l'admission. Ainsi, 2 académies obtiennent 50 % des postes ouverts au concours (Créteil-Paris-Versailles : 59 admis, et Lyon : 40 admis. Trois académies ont plus de 10 admis : Bordeaux 22, Rennes 12 et Strasbourg 11 (soit au total 22.7% des admis). Les autres académies obtiennent des scores plus modestes : 9 pour Aix Marseille, Lille, Montpellier, 7 pour Toulouse et moins de 5 pour Besançon, Clermont Ferrand, Dijon, Grenoble, Martinique, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen.